- Procès-Verbal -
Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 24 Février 2022 -

Lieu : Salle de Réunion SMPNRG
Heure : 10H10

Étaient Présents :

- ***Membres*** :

- M. Jean-Paul FEREIRA : Président
- M. Jean-Claude LABRADOR : 2ème Vice-Président
- M. Patrick COSSET : 4ème Vice-Président
- M. Pierre DESERT : Délégué
- M. Randolph JADFARD : Délégué
- M. louis Jérôme LEBA : Délégué
- Mme Dominique BERTONI : Déléguée
- M. Charles GONCALVES ARNAUD: Délégué
- **M. Jean-Philippe CHAMBRIER :** Délégué

- **Invités :**

- **M. Michael URSULET** Adjoint Au Payeur Territorial
- **M. Xavier DELAHOUSSE** Adjoint Service PEB de la DGTM
- **Mme Laure GARDEL BERNADAC** Cheffe USIB de la DTGM
- **M. Laurent LABARTHE** Directeur Général Adjoint CTG
- **M. Frédéric BLANCHARD** Directeur Biodiversité et APA CTG

- ***Personnel***

- M. Pascal GOMBAULD : Directeur Général des Services
- Mme Monique ELFORT : Directrice Adjointe
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE : Responsable de la Cellule Développement Local
- M. Jemmy VALERE : Responsable de la Cellule Environnement
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura : Assistante de Direction – Resp R.H

Etaient Absents excusés :

- ***Membres*** :

- Mme Violène MACHICHI-PROST : 1er Vice-Présidente
- M.: Stéfano KANA 3ème Vice-Président
- M. Yves VANG : Délégué
- M. François RINGUET : Délégué
- M. Grégory IREMPO : Délégué

Etaient Absents :

- ***Membres*** :

- Mme Solange Iranise ROGER : Membre
- M. Maurice JUNIEL : Membre
- Mme Francine GANE : Membre

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 31/08/21

II. Rapports

- SMPNRG/DG/001 Rapport d'orientation budgétaire 2022

A. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CUB/002 Validation du Projet ADOPT

Le Président accueille les élus et ouvre la séance le quorum est atteint.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 31/08/2021

Les élus sont invités à se prononcer.
Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :
Pour : Contre : Abstention :
Le procès-verbal est adopté par les élus.

II/ Rapports

1/ Rapport d'orientation budgétaire 2022

Rapport présenté par M. GOMBAULD

Le Rapport d'Orientation budgétaire est présenté en introduction du débat d'orientation budgétaire devant se tenir dans les deux mois avant le vote du Budget primitif.

Il n'est pas soumis à délibération, mais demeure un exercice obligatoire.

Il s'agit au travers d'un débat, de discuter des orientations budgétaires qui permettront d'établir le budget du SMPNRG pour l'exercice 2022.

Le Débat d'orientation budgétaire est l'occasion de discuter préalablement au vote du budget qui permettra de mettre en œuvre les actions qui nous auront été jugées prioritaires pour le territoire du PNRG.

Le ROB 2022 présenté respecte dans le fonds et la forme le décret numéro 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire. Ce décret prévoit la présentation d'un certain nombre d'informations présentées en séance et en annexe du présent rapport.

En premier lieu, veuillez trouver ci-après quelques chiffres clés qui indiquent la dimension et la situation du Parc naturel régional afin d'éclairer les bases de notre débat d'orientation budgétaire :
Au 31/12/2021, le Parc naturel de la Guyane c'est :

- La gestion de 2 réserves naturelles nationales (RNN) soit 109 500 ha Coordonnées par 2 conservatrices. Ces 2 RNN disposent de 13 agents dont 7 à la RNNA et 6 à la RNN de Kaw-Roura à ce jour
- 6 communes membres, 3 villes portes, 1 commune associée.
- La gestion de 2 espaces remarquables du littoral : la montagne d'Argent (740 ha) et les Savanes des Pères (620 ha)
- Le suivi d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) en compensation des travaux d'aménagements de la société Voltalia
- Le territoire du PNRG s'étend sur 4 EPCI (3 communautés de communes et 1 Communauté d'agglo)
- Le plus grand parc naturel de France avec une surface terrestre de 6271 km² et une surface d'influence maritime de 6152 km² sur tout ou partie des 370 km de côte de la Guyane.
- Un label renouvelé le 12/12/2012 pour 12 ans consacrant le fait que le territoire du PNRG présente de fortes qualités et potentiels environnemental, social et économique. La révision de la Charte du PNRG est en cours et devra intervenir avant le 12/12/2025.
- Un territoire recouvert à 69 % par de la forêt de terre ferme et 5 % de mangrove.
- 96 % du territoire permet les activités cynégétiques (prélèvements de faune sauvage), dans le respect de la réglementation de droit commun (espèces protégées, …).

Il est également important en complément de ces chiffres de rappeler les missions premières d'un Parc naturel régional : préserver une bonne qualité environnementale un cadre de vie de appréciable pour les habitants et les visiteurs du PNR tout en permettant d'améliorer les performances du territoire en matière sociale et économiques. Le PNRG est donc à la fois un « gardien » de nos patrimoines et un ingrédient du développement local.
La situation du personnel du PNRG depuis 2015 est présentée en annexe du présent rapport.

Au 31/12/2021 tous les postes du budget principal du PNRG sont pourvus.
Au sein des RNN, au 31/12/2021, tous les postes sont pourvus.

L'effectif total du SMPNRG était de 32 agents au 31/12/2021 (dont 14 dans les RNN)

Répartition du personnel	Femmes	Hommes
PNRG	5	13
RNNA	4	3
RNNKR	3	4
Total	12	20

Voilà de façon synthétique les données relatives à l'exécution budgétaire du SMPNRG durant les 5 dernières années (Les chiffres représentent les recettes et dépenses réelles de l'année, hors reports et mouvements d'ordres) :

Exécution budgétaire	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement						
Recettes	1 983 453.00	2 141 263.00	2 757 626.00	2 170 101.00	2 170 575.00	2 076 195.00
Dépenses	1 898 628.00	2 181 308.00	2 573 398.00	2 287 190.00	2 098 918.00	2 008 041.00
Solde	84 825.00	- 40 045.00	184 228.00	- 117 089.00	71 657.00	68 154.00
Investissement						
Recettes	207 950.00	179 862.00	766 448.00	615 377.00	687 921.00	194 337.00
Dépenses	246 768.00	49 559.00	966 245.00	586 280.00	507 632.00	216 398.00
Solde	- 38 818.00	130 303.00	- 199 797.00	29 097.00	180 289.00	- 22 061.00

En section de fonctionnement entre 2020 et 2021, les recettes sont en léger retrait et les dépenses plus faibles du fait de la crise sanitaire qui a ralenti le déploiement des actions.

En section d'investissement entre 2020 et 2021. Les dépenses sont en recul du fait de l'inactivité générale. Certaines recettes seront recouvrées en 2022, dû à la durée d'instruction des demandes de remboursement sur fonds européens notamment ce qui explique un solde négatif. Il est à noter que lorsque les reports sont intégrés au CA, le solde de la section d'investissement est largement positif.

La structure des recettes statutaires :
Les communes et EPCI contribuent à hauteur de 241 732,85 euros (dans l'hypothèse d'une non augmentation des taux de contribution) ;
L'état à hauteur 100 000 euros
La CTG 1 000 000 euros en fonctionnement et 100 000 euros en investissement
Soit un total de 1 341 732,85 en fonctionnement

D'autres recettes viennent compléter le budget : AAP, AMI, Subventions sur projets, recettes propres (locations, boutique,…), subventions pour gestion des espaces naturels
Les agents du PNRG mobilisent de l'ordre de 50 % du total des recettes du Budget du PNRG en complément des dotations statutaires.

Orientations 2022
Il est à noter que les opérations sont de nature à contribuer au budget de fonctionnement par l'application des frais de gestion ainsi que par l'affectation d'une partie de la charge de personnel aux projets. Le SMPNRG réalise également des appuis techniques à « prix coûtant ».

Il vous est proposé de construire le budget prévisionnel 2022 sur la base :
- De la non augmentation du taux de participation des membres du Syndicat Mixte
- De la prise en charge sur projets d'une partie de l'expertise des agents (assistance technique)
- De la maîtrise de la masse salariale et des dépenses non obligatoires

Pour mémoire ci-après les 4 grandes vocations du PNRG qui devront être discutées, modifiées ou maintenues dans le cadre de la révision de la Charte.

1. <u>Préserver et gérer durablement la biodiversité</u> :
   • Produire et diffuser de l'information
   • Eduquer à l'environnement et au territoire
   • Mettre à disposition des outils de gestion des ressources
   • Gérer le patrimoine naturel
2. <u>Mieux maîtrise la gestion de l'espace</u> :
   • Faire du PNRG une instance consultative
   • Orienter l'installation d'équipements et d'infrastructures
   • Préserver les héritages architecturaux et améliorer l'environnement urbain
   • Mettre en valeur les sites remarquables
3. <u>Contribuer au développement économique</u> :
   • Accompagner les acteurs économiques
   • Accueillir les visiteurs et maîtriser la fréquentation touristique
4. <u>Expérimenter, animer et promouvoir</u> :
   • Prendre en compte les modes de vie traditionnels
   • Animer le territoire
   • Promouvoir l'image du Parc

Gestion des Ressources humaines :
En 2022, il convient de prendre en compte :
- 1 départ à la retraite (logistique, gestion des véhicules, sécurité u travail, maintenance Du Patrimoine bâti)
- 1 départ d'un Cat A, Ing. Principal Territorial. Réaffectation d'un agent Cat. A comme responsable de la CAT (déjà dans les effectifs) et suppression du poste de « Chargé du Patrimoine ». La dimension Patrimoine sera intégrée à la CAT.

- Devenir des CDD : Cat B EEDD, gestion des espaces naturels (ORE) et poste en lien avec la boutique ?
- Demandes de mobilité

Devenir de la Boutique
3 scénarios se présentent, étudiés actuellement par la Cellule Développement Local et Coopération Territoriale (CDLCT) :

1. Fermeture de la boutique et organisation d'un espace exposition
2. Délégation de service : location de l'espace à un tiers (association, …)
3. Gestion en régie par le PNRG

Il est proposé d'en débattre et d'arrêter une position par délibération en mars 2022.
Opérations et investissement

En pièce jointe, il a été inventorié les besoins du territoire du PNRG et retranscrits sous forme de proposition d'actions ou de programmes d'actions (cf. tableau en pièce jointe).

Le rôle de coordinateur et de cohérence du PNRG doit s'appuyer sur des conventions d'objectif avec l'Etat, la CTG et les EPCI, principalement ;

L'article Article L 333-1 du Code de l'Environnement stipule « L'Etat et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. L'Etat et les régions adhérant à la charte peuvent conclure avec l'organisme de gestion du parc un contrat en application du contrat de plan Etat-régions. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte »

Ci-après un projet de Programme prévisionnel d'actions 2022, avec référence à la Charte

OPERATIONS	TERRITOIRES	MONTANTS PREVISIONNELS ou A VERSER	Autofinancement Investissement sollicité	Autofinancement Fonctionnement sollicité	OBSERVATIONS
REVISION DE LA CHARTE TOUTES VOCATIONS		81 000,00		10 000,00	Convention signée (somme demandée 10 000 €)
CRÉATION D'EXPOSITION VALORISANT LE MANIOC MESURES 36, 38	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	7 458,10			Avis favorable du comité de programmation. Attente convention.
CRÉATION D'EXPOSITION VALORISANT LE CAFÉ ET LE CACAO MESURES 36, 38	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	12 338,27			Convention signée.
MARQUE PARC MESURES, 30, 31, 32, 34, 37	PNRG	25 000,00		5 000,00	Délibération BS PNRG du 26/03/19. Budget total 38 663,10€,

OPERATIONS	TERRITOIRES	MONTANTS PREVISIONNELS ou A VERSER	Autofinancement Investissement sollicité	Autofinancement Fonctionnement sollicité	OBSERVATIONS
VALORISATION ET PROMOTION DU PATRIMOINE RURAL DES TERRITOIRES MESURES 30, 32	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	10 974,00			Convention signée. Dépenses éligibles 59 727,25€-Partie dépenses effectuées en 2018-2021.
REVISION DE LA CHARTE TOUTES VOCATIONS		81 000,00		10 000,00	Convention signée (somme demandée 10 000 €)
CRÉATION D'EXPOSITION VALORISANT LE MANIOC MESURES 36, 38	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	7 458,10			Avis favorable du comité de programmation. Attente convention.
CRÉATION D'EXPOSITION VALORISANT LE CAFÉ ET LE CACAO MESURES 36, 38	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	12 338,27			Convention signée.
MARQUE PARC MESURES, 30, 31, 32, 34, 37	PNRG	25 000,00		5 000,00	Délibération BS PNRG du 26/03/19. Budget total 38 663,10€,
VALORISATION ET PROMOTION DU PATRIMOINE RURAL DES TERRITOIRES MESURES 30, 32	KOUROU SINNAMARY IRACOUBO	10 974,00			Convention signée. Dépenses éligibles 59 727,25€-Partie dépenses effectuées en 2018-2021.
ACCOMPAGNEMENT À LA STRUCTURATION DES ARTISANS ET DES PRODUCTEURS DE L'EST GUYANAIS.MESURES 30, 32	RÉGINA, SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK, OUANARY	16 727,40		3 345,48	Convention signée- Dépenses éligibles 65 618,39€- Partie des dépenses effectuées en 2018-2019
LETTRE CONSOMMONS LOCAL MESURES 30, 32	COMMUNES PNRG	5 000,40		5 000,00	Autofinancement du PNRG
MODULES CONSOMMONS LOCAL MESURES 30, 32	COMMUNES PNRG	1 000,00		1 000,00	Autofinancement du PNRG
DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE SUR LA COMMUNE DE SGO MESURE 30, 31, 32	SAINT-GEORGES DE L'OYAPOCK	31 620,00		6 000,00	Financement leader de 18 900 €
Valorisation et conception de sentiers d'interprétations MESURE 26	Mana/Awala-Yalimapo	110000	110000		Subvention 2021 France Relance en attente de validation auprès du CCG
Signalétique de la réserve naturelle nationale de l'Amana MESURE 26	RNNA	20495,3	20 495,30 €		Subvention 2021 France Relance en attente de validation auprès du CCG

BOUTIQUE MESURES 3, 30	COMMUNE PNRG VILLES PORTES	15 000,00		15 000,00	Autofinancement du PNRG
AMO IRACOUBO INSTALLATION LAMAPDAIRES MESURES 3, 39	IRACOUBO	5 000			Convention AMO LS IRACOUBO : temps travail, suivi marché public, dossier LEADER
GESTION SAVANE DES PERES MESURES 1, 7, 11, 26, 27, 28	KOUROU	16983,5			Budget de gestion SDP du CNES, comprend salaire d'un agent pour 85 jours/an, l'accueil de stagiaire, un budget expertise naturaliste en sous-traitance, les frais de déplacement voiture & nautique et fournitures de bureau. Un rallonge de Ariane espace et europropulsion est à prévoir.
PROGRAMME EEDD DANS L'OUEST-EST MESUES 3, 4, 5	IRACOUBO, MANA, AWALA-YALIMAPO	20500		10500	Subvention sollicitée - attente conventionnement, financement poste pour 75 jours/an + carburant et frais de mission
ÉTUDE CROTALE MESURES 1, 3, 7, 11	PNRG OUEST	13212			Dernier versement clôture du projet et remise du rapport final aout 2022, versement probable en 2023
ORE BATI MASSO MESURE 11	MANA	2500			Contrat ORE 20598503 avec Voltalia, 2500euros/an
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (+ Gestion des Bases de données Pollution et Faune flore) MESURES 12, 15, 16, 17 18, 19,22	PNRG	4150	400	3750	Achat GPS et financement poste MC pour 30jour/an
RÉHABILITATION FORESTIÈRE - RESTAURTION PAYSAGÈRE DES SITES ORPAILLÉS DE GUYANE (RÉPAR) MESURE 12	SAINT-ÉLIE	38000			Financement Ademe 26 600 €
GR-KAW -ÉTUDE SENTIER GRANDE RANDONNÉE MESURE 34	ROURA	30000	30000		Dossier déposé au Leader AggloGal - avec possibilité d'augmenter les postes de dépenses
BEPOS-TEPOS (étude définition de localisation et fonctionnalités) MESURE 20	MANA	**24727,5**	**24727,5**		

OPERATIONS	**TERRITOIRES**	**MONTANTS PREVISIONNELS ou A VERSER**	**Autofinancement Investissement sollicité**	**Autofinancement Fonctionnement sollicité**	**OBSERVATIONS**
TOTAL		**486 686,47 €**	**185 622,80 €**	**59 595,48 €**	

Ce tableau nécessite un autofinancement du PNRG de 59 595,48 euros en fonctionnement et de 185 622,80 euros en investissement.

La section d'investissement peut supporter cet autofinancement
La section de fonctionnement nécessite un ordonnancement des projets.

Une demande a été formulée aux communes et EPCI membres du SMPNRG afin de connaître les actions souhaitées pour l'année 2022 (portage PNRG ou partenariat) : cf. Courrier du Président du SMPNRG en date du 14 septembre 2021 à l'attention des exécutifs membres du Syndicat Mixte.

OUANARY
Demande de financement adressé au Président le 15 décembre 2021, portant sur programme d'aménagement touristique d'un montant total d'opérations de 342 000,00 € avec une participation financière du PNRG sollicitée de 111 526,00 €, soit 32,61% du coût de l'opération.

SINNAMARY
Sollicitation pour la participation du PNRG au projet de Centre d'Interprétation de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CIEMA) ainsi que pour la mise en place du festival du Grajé en 2022.

Il est proposé que le SMPNRG en 2022 :
- Réalise à minima une action pour chacune des Communes membres
- se concentre sur quelques missions dont : La Marque Parc, l'assistance aux projet des communes en qualité d'AMO (in house), l'aménagement de sentiers de randonnée dont le chemin de grande randonnée de la Montagne de Kaw et la production de support de valorisation de la Biodiversité et des milieux remarquables du territoire labellisé PNR.

M. FEREIRA ajoute qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des communes et EPCI membres pour qu'ils fassent remonter les projets prioritaires sur leur territoire. Seules Sinnamary et Ouanary y ont répondu.
Il imagine un certain nombre sont déjà engagés dans des projets, c'est pourquoi le PNRG n'a dû avoir d'autres réponses.

Il y a également un élément à prendre en compte la question de transition sur la gestion des réserves pour le PNRG. En effet, cette année doit être mise à profit pour mettre en place une commission de travail de transition pour la tenue de réunion régulière pour qu'on ait à terme (31/12/22) tous les éléments nécessaires pour le transfert des réserves.
Cela sous entendra une grande mobilisation des agents concernés par les réserves.

Les élus sont invités à se prononcer

Avis et Observations :

M. LEBA : la demande de la Mairie concerne la réhabilitation du gîte de la Commune. Le budget a été bouclé l'an dernier et il est vrai que le coût total est élevé. Toutefois, le PNR peut-il tout de même définir une participation, la mairie continue de chercher des partenaires.
La première enveloppe s'élevait à environ 229 000 euros, la seconde est de + de 300 000 euros en raison de la détérioration de l'ouvrage.

M. FEREIRA : A hauteur de + 800 000 euros, on aurait pas la possibilité d'investir ailleurs. Les élus peuvent définir une participation mais pas à cette hauteur. Il invite les élus à faire part de leurs avis et observations.

M. GOMBAULD : le PNRG a commencé à étudier les possibilités, mais le GAL a-t-il été mobilisé ? Le PNR peut accompagner en termes d'investissement mais il faut d'abord comptabiliser tous les projets sur le territoire.

M. COSSET : Par rapport aux autres partenaires sollicités, quel est le taux de financement du PNRG dans ce projet ?

M : LEBA : Environ 30%.

M. FEREIRA sollicite des informations complémentaires pour le projet de Sinnamary.

M. GOMBAULD : Sinnamary a présenté dans le cadre du plan de relance, un projet d'interprétation de parcours aquatique sur l'eau au marais de yiyi. L'idée est de passer d'un aquarium de 600 L à 10 000L avec des activités en partenariat avec l'office du tourisme. Tout reste à faire, il n'y a pas de demande formelle de subvention, simplement une demande pour un accompagnement du PNRG de type AMO.

Mme BERTONI : Elle n'a pas été informée du courrier adressé aux maires.
Le Président souhaite que les correspondances adressées aux Maires soient dorénavant adressées aux élus délégués concernés.

M. DELHAOUSSE : Le rapport d'orientation budgétaire ne mentionne pas le recrutement des Animateurs EDD pour les réserves.

M. GOMBAULD : Ce point sera traité lors du vote des Budgets prévisionnels 2022 en Mars.

M. DELHAOUSSE : Pour les commissions de transition qui ont été proposées pour le transfert des réserves, qui les animera et est-ce que M. FEREIRA souhaite que l'Etat soit présent.

M. FEREIRA : Celles-ci seront animées par le PNRG compte tenu de l'historique, les services de l'Etat en feront partie ainsi que la CTG via M. BLANCHARD.

M. JADFARD : Quelles sont les orientations concernant le PNRG ?

M. FEREIRA : une réflexion est à mener avec tous les membres pour redéfinir un certain nombre d'orientation en tenant compte de la deadline relative à la révision du Label. Le PNRG est en difficulté sur cet aspect, c'est pourquoi il faut recentrer sur ses missions.

L'expression des orientations doit tenir compte :
- La volonté des services de l'Etat sur une éventuelle création d'un parc des Zones Humides sur Ouanary et Saint-Goerges
- Les extensions éventuelles (Awala-YalimApo , Apatou)

M. DESERT : où en est la réhabilitation des locaux de la RNKR à Kaw ?

M. DELAHOUSSE : Une réunion s'est tenu hier à ce sujet, les travaux devraient débuter à la saisie sèche.

M. LABRADOR : Pour les locaux du PNRG à Roura, occupés par les agents de la RNKR, il n'est plus possible d'accueillir. Les locaux sont dans un état déplorable parce qu'il y a des bidons d'essence, des canots etc entreposés n'importe comment. Cette situation n'est plus tolérable.

Pour le calendrier des manifestions, la fête du ramboutan est au conditionnel à cause de la pluviométrie.
Il n'y a plus d'observation

Votants :
<u>Pour</u> :9 <u>Contre</u> : 0 <u>Abstention</u> : 0
Le comité syndical adopte le rapport d'orientation budgétaire 2022 du PNRG.

2/ <u>Validation du Projet ADOPT</u>

Rapport présenté par M. GOMBAULD

Le projet ADOPT a fait l'objet d'une délibération au dernier comité syndical qui a demandé des précisions avant d'engager la structure.

Ce projet ADOPT pour l'Applications des Données d'Observation de la Terre pour le Parc naturel et les Territoires de la Guyane est un projet de partenariat entre E2L et le SMPNRG qui vise à apporter un soutien logistique et humain au consortium de recherche appliquée et de développement *Espace et Living Labs* (E2L) Société Coopérative à responsabilité limitée qui a déjà travaillé avec d'autre PNR sur le territoire métropolitain.

La direction du PNRG a pensé que c'était une opportunité pour le territoire du SMPNRG de bénéficier d'un moyen, d'un outil d'aide à la décision vis-à-vis des prérogatives du Parc en positionnant la structure dans l'appel à projet porté par E2L

La priorité identifiée par les agents du SMPNRG pour ce projet ADOPT Guyane est la cartographie de l'occupation du sol et son évolution, en visant plusieurs améliorations par rapport à l'existant. L'objectif principal visé est de renforcer les moyens dont dispose le PNRG pour connaitre et gérer son territoire et de le conforter dans son rôle d'instance consultative (Vocation 2 de sa charte) en matière d'aménagement du territoire grâce à la mise en place d'un outil SIG d'interprétation des images satellites avec des indicateurs d'analyse.
Des précisions devaient être apportées à la gouvernance et aux membres du conseil scientifique pour s'assurer que l'outil open source libre de droit qui serait susceptible d'être développé par E2L en collaboration avec les agents du PNR apporterait réellement une plus valus par rapport aux outils SIG existant déjà sur le territoire.

Les membres du Comité Syndical ont eu une visioconférence avec E2L le 16 février 2022 leur permettant d'avoir les précisions demandées lors du dernier comité syndical de l'année 2021.
À savoir :

- La ressource humaine recrutée par E2L serait bien accueillie au sein du PNRG pendant 18 mois, et serait en charge de développer un outil utilisable par les agents du PNRG en charge de l'analyse cartographique du territoire
- Le panel de commune susceptible de faire l'objet du développement de cet outil est élargi à toutes les communes du PNRG avec une thématique spécifique ou commune qu'il reste à définir dans les premières phases du projet avec les agents du SMPNRG.

Le Budget prévisionnel des dépenses est le suivant :

Intitulé des postes de dépenses	Montant en euros
Intervention agent PNRG (Ateliers+terrain+réunionsdiverses+Evaluation services) pour 30 EQTP	15 000 €
Frais généraux relatifs à l'accueil d'un détaché E2L au PNRG (mise à disposition bureau, frais d'utilisation du véhicule de service)	7 150 €
Frais généraux (10% sur lignes 2 à 6)	2 215 €
Total	24 365 €

Plan de financement

Financement à solliciter	montant
: CTG	24 365 € (100 %)

Autres	0 € (0 %)
Contrepartie nationale	0 € (0 %)

Extrait de la demande de subvention de E2L :

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel :

		Durée 18 mois			
		E2L		PNRG	
		Jours	Coût H.T.	Jours	Coût T.T.C.
1	Recrutement affecté Guyane (~2000 € net/mois)	342	65 935 €		
2	Intervention agent PNRG (Ateliers+terrain+réunions diverses+Evaluation services)			30	15 000 €
3	Frais généraux relatifs à l'accueil d'un détaché E2L au PNRG (mise à disposition bureau, frais d'utilisation du véhicule de service)				7 150 €
4	Missions E2L (4 fois une semaine=4*2500 €)		10 000 €		
5	Développement WebGIS	68	34 000 €		
6	Ateliers et gestion de projet	66	33 000 €		
7	Frais généraux (10% sur lignes 2 à 6)		7 700 €		2 215 €
	Totaux	476	**150 635 €**	30	**24 365 €**
			Grand total		175 000 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES

Année	Montant en €
2022	116 667 €
2023	58 333 €
20 . .	
20 . .	
20 . .	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Origine du financement	Montants en €	% du total
Aides publiques		
Collectivité territoriale	175 000 €	100 %
Autres		
TOTAL aides publiques		
Financements privés		
Autofinancement		
Fonds propres		
Crédit-bail		
Emprunts		
Apport en nature (valorisation de foncier…)		
TOTAL		**100 %**

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations :

M. FEREIRA : Quelle est le niveau d'information par rapport à la CTG, est-ce que c'est une certitude pour les 175 000 euros, il y a-t-il un préaccord ?

M. VALERE : Le PNR n'est pas le porteur de projet, il a été identifié comme le territoire d'application de ce projet porté par E2L. Il a été informé qu'une commission de la CTG devait statuer sur le devenir du projet.
Le PNRG a rencontré M. COCO, M. RUELLE et Mme GAMBET de la CTG qui ont demandé des précisions sur le projet et les besoins réels du PNRG en matière de cartographie.
Concernant le positionnement de la CTG au niveau budget sur ce projet, il n'a aucune information.

M. LABARTHE : lorsqu'il a vu ce projet, il a demandé à M. GOMBAULD de se rapprocher auprès de Messieurs COCO et RUELLE en charge respectivement du SIG et du SISE pour qu'un échange ait lieu car il est nécessaire de mutualiser et de permettre une transversalité pour tout ce qui concerne ce genre de démarche.

Ce consortium a déposé le projet à la CTG sur le volet économique pour une aide aux entreprises par l'activité sur le volet économique et non volet aménagement. Toutefois, les collègues du pôle économique ont sollicité leurs avis. Il a répondu qu'il attendait l'échange entre PNRG et les collègues du SIG et SISE pour savoir ce qu'il en ressortait et voir quelle pourrait être le travail de la mutualisation entre ce que propose E2L au PNRG et plus largement ce que la CTG mène en terme d'actions autour du SISE-SIG.

M. FEREIRA : la suite donnera quoi exactement ?

M. LABARTHE : la rencontre a eu lieu, n'a pas encore le retour des collègues concernant leur point de vue sur ce projet. Soit c'est intéressant et il faut voir comment l'élargir dans le cadre des travaux SISE-SIG, soit c'est moins pertinent, auquel cas, il faut donner un avis sur la demande de subvention.

M. BLANCHARD souhaite apporter des informations complémentaires. C'est dommage qu'il n'est pas été présenté au service car c'est un dossier transversal, il aurait pu prendre une autre valeur.
Il explique avoir croisé le CNES, parce que le CNES via ses activités biodiversité et bouleversements climatiques qui a lancé une dynamique au niveau de tous les PNR de France là-dessus. Il aimerait avoir plus d'information, à savoir si le PNRG se lance dans une dynamique présente dans les autres PNR, c'est quand même intéressant de le savoir.
Il a cru comprendre entre guillemet que c'était du CNES, quid de celui-ci qui a réussi à mobiliser des fonds importants sur ce projet. Dans ce cas, il faut le voir comme une opportunité à saisir et non comme des fonds CTG.
Pour conclure, pour le moment on y voit pas très clair, il faudrait savoir si ce sont des fonds CNES gérés par la CTG ou des fonds CTG.

M. FEREIRA : Sur le volet économique, par rapport aux discussions avec Mme BERTOME, est ce que c'est sur les fonds contractualisés avec le CNES.

M LABARTHE : ne dispose pas encore de l'information

M. LEBA : De plus, la problématique est qu'on ne voit pas la plus-value de ce projet par rapport aux SISES et SIG qui existent déjà.

M. FEREIRA : c'est la teneur de la discussion qui s'est tenue avec E2L. Il était sur un focus sur une commune en l'occurrence, certes, c'est intéressant mais d'autres espaces du PNR serait à traiter. Se focaliser sur une commune limite l'intérêt de cet exercice si ce n'était pas étendue à un espace beaucoup plus important avec d'autre enjeux à traiter dans le cadre de cette opération. Ils ne sont pas contre un élargissement de la zone, c'est à nous de décider par nous-même.
Là où il rejoint M. LEBA, c'est la question de la mutualisation. Hier, en conférence budgétaire à Saint-Laurent, les élus ont beaucoup discuté du devenir de plateforme SISE et SIG de la CTG et effectivement il y eu de mutualiser au maximum ce qui peut être mutualisable quand il s'agit d'information géographique de ce type. On est bien dans le sujet et il faut encore approfondir les choses et les compléments d'information que l'on a au fur et à mesure oblige à sursoir à une décision aujourd'hui, pour approfondir les discussions avec les services concernés (CTG, CNES, PNRG), ceci dans l'intérêt un du territoire par rapport à la connaissance du territoire et d'autre part aux moyens humains pour faire mieux en terme de résultats

Il n'y a plus d'observation. Il est procédé au vote.

Votants :
Pour : 9 **Contre : 0** **Abstention : 0**
Le comité syndical reporte sa décision à une séance ultérieure.

L'ordre du jour est épuise, la séance est levée à 11H00.

ADOPTE AU COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2022

Le Président

Jean-Paul FEREIRA